

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1381

6 juillet 2007

### SOMMAIRE

200 Gray's Inn Road S.à r.l. ....	66286	Hapo G.m.b.H. ....	66283
A.L.P. Investment S.A. ....	66253	Herzog Investments S.A. ....	66266
Arrobas Lux SA ....	66283	HMD Investissements S.A. ....	66242
Asset Technology Luxembourg S.à r.l. ...	66266	Immo Préitzerdaul S.à.r.l. ....	66279
AST Environnement S. à r.l. ....	66266	International Management Consulting Ser- vices S.A. ....	66243
Azur 2003 SA ....	66282	International Management Consulting Ser- vices S.A. ....	66243
Bandline S.à r.l. ....	66277	Invest 2000 S.A. ....	66249
Bodoni S.A. ....	66282	Jost S.A. ....	66250
Branta S.à r.l. ....	66262	KAYSER Systems S.à r.l. ....	66245
Burelbach s.à r.l. ....	66273	Les Bûcherons du Nord ....	66282
Cabinet Immobilier de Sorozée S.A. ....	66276	Merina S.à r.l. ....	66248
Cabinet Immobilier de Sorozée S.A. ....	66277	NevaFunds ....	66253
Café Montalegre s.à r.l. ....	66280	NewTel S.A. et Cie S.E.C.S. ....	66274
CDS Promotions S.A. ....	66278	Oldtimerfrënn Biekerech ....	66243
CE 127 S.A. ....	66266	Omnicom.Europe S.A. ....	66285
Centre de Beauté et d'Esthétique NA- THALIE S.à.r.l. ....	66276	Panelcom S.A. ....	66251
Compagnie Luxembourgeoise de Gestion de Droits SA ....	66283	Relais-Entreprises S.à r.l. ....	66262
Condor Trading S.A. ....	66265	Restaurant Cornelyshaff, Sàrl ....	66280
CoRe International S.à r.l. ....	66245	Restaurant Cornelyshaff, Sàrl ....	66282
Creola Invest S.A. ....	66262	Revolia S.à r.l. ....	66249
Deco Cleas S.à.r.l. ....	66244	RTL 7 S.A. et Cie S.e.c.s. ....	66274
D.S.L. ....	66279	S.A. des Services Techniques et Généraux .....	66244
Duma Luxembourg S.A. ....	66249	Sepia Consulting S.à.r.l. ....	66247
Dyna-Med Sàrl ....	66247	Servi-Compta ....	66280
East West Global Drinks S.A. ....	66286	SK Investors ....	66254
Edishare S.A. ....	66285	Société Commerciale d'Investissement S.A. ....	66250
"Elips Luxembourg" SA ....	66274	Sofiter S.A. ....	66260
EUROLUBES Luxembourg S.à r.l. ....	66263	Spectrum Aviation Europe S.A. ....	66248
Exafor S.A. ....	66276	Stena Tay (Hungary) LLC, Luxembourg Branch ....	66263
Famalux S.A. ....	66261	Tapola S.A. ....	66250
Financial & Building Corporation S.A. ....	66248	Victoire Participations S.A. ....	66245
Finkorf S.A. ....	66242		
General Invest Holding S.A. ....	66274		
Golf Echo S.A. ....	66242		

**Finkorf S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 107.797.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 30 avril 2007*

## 1. Transfert du siège social de la société

Le siège social de la société est transféré de L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève à L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2007063500/1185/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03456. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**HMD Investissements S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 109.703.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 30 avril 2007*

## 1. Transfert du siège social de la société

Le siège social de la société est transféré de L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève à L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2007063502/1185/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03463. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**Golf Echo S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 110.020.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 30 avril 2007*

## 1. Transfert du siège social de la société

Le siège social de la société est transféré de L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève à L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2007063503/1185/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03468. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**International Management Consulting Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 103.306.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 16 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007006367/1067/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 mai 2007, réf. DSO-CE00014. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070063154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

---

**International Management Consulting Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 103.306.

Le bilan au 31 décembre 1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 16 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007007537/1067/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 mai 2007, réf. DSO-CE00012. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070063157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

---

**Oldtimerfrënn Biekerech, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 5, Leng.

R.C.S. Luxembourg F 7.028.

STATUTEN

**Art. 1.** Unter dem Namen OLDTIMERFRËNN BIEKERECH wurde am 28. Juli 2006 in Beckerich ein Verein gegründet.  
Die Dauer des Vereins ist unbegrenzt.

Der Sitz des Vereins ist: 5 Leng, L-8522 Beckerich.

**Art. 2.** Zweck des Vereins:

Erhalten und Ausstellen von alten Traktoren und Landmaschinen, sowie auch alter Autos, Motorräder ...

**Art. 3.** Gründungsmitglieder sind:

Nothum Albert, Rentner, 5 Leng, L-8522 Beckerich, Luxemburger,  
Petry Joseph, Rentner, 8 Arelerstrooss, L-8523 Beckerich, Luxemburger,  
Hagelstein Sylvain, Student, 2 Leewelerwee, L-8523 Beckerich, Luxemburger,  
Hoffmann Christophe, Student, 1 Arelerstrooss, L-8523 Beckerich, Luxemburger,  
Fassbinder Pol, Student, 4 op der Gare, L-8551 Noerdange, Luxemburger.

**Art. 4.** Der Vorstand besteht aus mindestens 5 Mitgliedern:

Präsident, Vizepräsident, Sekretär, Kassierer, mindestens 1 Beisitzender.

**Art. 5.** Eine Liste von allen Mitgliedern des Vereins muss vorliegen mit folgenden Angaben: Name, Vorname, Adresse, Nationalität und Beruf.

**Art. 6.** Der Verein besteht aus Mitgliedern mit einem Mindestalter von 16 Jahren. Eine schriftliche Anmeldung beim Aufnehmen in den Verein ist erforderlich, sowie auch eine schriftliche Abmeldung beim Austritt aus dem Verein.

**Art. 7.** Eine Generalversammlung findet mindestens 1-mal jährlich statt.

Das Datum der jährlichen Generalversammlung wird vom Vorstand bestimmt und 14 Tage vorher schriftlich mit der Tagesordnung an alle Mitglieder bekannt gegeben. Mitgliederversammlungen sowie Aktivitäten werden ebenfalls schriftlich bekannt gegeben, können aber auch kurzfristig telefonisch einberufen werden.

**Art. 8.** Der Vorstand wird jeweils alle 2 Jahre zur Hälfte gewählt.

1. Präsident - Kassierer

## 2. Vizepräsident - Sekretär - Beisitzender

Austretende Vorstandsmitglieder können wieder gewählt werden. Die Wahl geschieht durch einfache Mehrheit der anwesenden Mitglieder in der Generalversammlung.

**Art. 9.** Jedes neue Mitglied welches in den Verein aufgenommen wird muss einen einmaligen Beitrag zahlen, welcher von der Generalversammlung festgelegt wurde. Dieser wird nicht zurückerstattet beim Austritt aus dem Verein. Das Maximum dieses Beitrages, sowie des jährlichen Mitgliederbeitrages, darf 15,- Euro nicht überschreiten.

**Art. 10.** Finanzberechtigte sind: Der Kassierer, Präsident und Sekretär.

**Art. 11.** Statuten Änderungen können nur in der Generalversammlung vorgenommen werden bei 3/4 der Mehrheit der anwesenden Mitglieder.

**Art. 12.** Beim Auflösen des Vereins, werden die eventuellen restlichen Gelder an das Armenbüro überwiesen.

Beckerich, den 10. Mai 2007.

A. Nothum / J. Petry / S. Hagelstein / C. Hoffmann / P. Fassbinder  
Präsident / Vizepräsident / Sekretär / Kassierer / Beisitzender

Référence de publication: 2007003257/800930/46.

Enregistré à Diekirch, le 16 mai 2007, réf. DSO-CE00116. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070062370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

---

### **S.A. des Services Techniques et Généraux, Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 48.146.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 8 mai 2007 à 10.00 heures*

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des administrateurs et du commissaire, à savoir:

*Au poste d'administrateurs:*

Madame Blanche Moutrier, née à Luxembourg le 6 mai 1949, demeurant à L-4037 Esch-sur-Alzette, 14, rue Bolivar

Monsieur Marc Minn, né à Luxembourg le 5 janvier 1948, demeurant à L-2159 Luxembourg, 1A, rue de Mondorf

Monsieur Jean Molitor, né à Luxembourg le 25 juin 1927, demeurant à L-2260 Luxembourg, 30, rue d'Oradour

*Au poste de commissaire aux comptes:*

Madame Gaby Poeker-Donven, née à Esch-sur-Alzette le 30 juin 1943, demeurant à L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013.

Foetz, le 8 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Un administrateur

Référence de publication: 2007005520/832/24.

Enregistré à Diekirch, le 10 mai 2007, réf. DSO-CE00069. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070061423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

---

### **Deco Cleas S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3714 Rumelange, 1, place des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 90.632.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007063637/1161/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05836. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**KAYSER Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6587 Steinheim, 26, am Flouer.

R.C.S. Luxembourg B 108.748.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007005944/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02464. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

---

**Victoire Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 124.152.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 12 avril 2007 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société*

- Le siège social de la société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VICTOIRE PARTICIPATIONS S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007063287/1211/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02069. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**CoRe International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 88.686.

L'an deux mille sept, le trente avril à 10.00 (dix) heures.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, a été tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de CoRe INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée (la Société), ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, constituée en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No 1481 du 14 octobre 2002. Les articles des statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu le 4 août 2006, par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -No 1671 du 4 septembre 2006. La Société est inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.88.686.

Ont comparu:

(A) la société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.927,

détenteur de 424 parts sociales de la Société,

(B) la société CoRe S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.868,

détenteur d'une part sociale de la Société,

toutes deux ici représentées par Maître Colette Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations émises à Luxembourg le 23 avril 2007,

L'Assemblée prend acte de ce qui suit:

I. que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par les associés et/ou les mandataires des associés représentés en vertu de procurations émises par ces derniers. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varient par les associés présents et/ou les mandataires des associés représentés et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes minutes;

II. qu'il résulte de cette liste de présence que sur les 500 (cinq cents) parts sociales émises 425 (quatre cent vingt-cinq) parts sociales ayant le droit de vote, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune, représentant 85% (quatre-vingt-cinq pour cent) du capital social, sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, que l'Assemblée peut dès lors délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur l'objet porté à l'ordre du jour;

III. que la société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU S.à r.l. déclare, qu'elle a été dûment informée de l'ordre du jour avant la tenue de l'Assemblée et qu'elle renonce dès lors aux formalités de convocation;

IV. que la société CoRe, S.à r.l. déclare, qu'elle a été dûment informée de l'ordre du jour avant la tenue de l'Assemblée et qu'elle renonce dès lors aux formalités de convocation;

V. que le troisième associé Monsieur Jean-François Mirarchi, détenteur de 75 (soixante-quinze) parts sociales a été dûment convoqué à l'Assemblée par lettre recommandée envoyée en date du 20 avril 2007, dont une copie est présentée à l'Assemblée;

VI. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. décision de la dissolution et de la liquidation volontaire de la Société;

2. décision de nommer comme liquidateur CONSEIL COMPTABLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48015, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Franz Prost, (le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société;

3. décision de déterminer les pouvoirs à conférer au Liquidateur et la procédure de liquidation en attribuant au Liquidateur tous les pouvoirs lui conférés par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la Loi de 1915) et en particulier d'autoriser le Liquidateur de passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés et de permettre au Liquidateur de déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales; et

4. décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

VII. Après délibération, l'Assemblée a demandé au notaire instrumentant de constater que les résolutions suivantes ont été prises à la majorité de 425 sur 500 votes en faveur des présentes.

Ensuite l'assemblée a demandé au notaire instrumentant d'acter tel que indiqué dans les conditions énoncées dans le point VII; les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur CONSEIL COMPTABLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48015, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Franz Prost (le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à 1.000,- EUR (mille euros).

Fait et passé à Luxembourg au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, ils ont signé avec nous, Notaire, le présent procès-verbal à 10.30 (dix heures trente) heure de clôture de l'assemblée générale extraordinaire.

Signé: C.Lorang, P.Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, Relation: LAC/2007/6600. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 mai 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007063079/206/97.

(070066610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

#### **Sepia Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 108.339.

#### *Extrait des décisions prises par l'associé-unique le 30 avril 2007*

##### 1. Transfert du siège social de la société

Le siège social de la société est transféré de L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève à L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2007063490/1185/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03453. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070066946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

#### **Dyna-Med Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 51.381.

#### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

#### *Extrait*

Par jugement du 10 mai 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de la liquidation DYNA-MED S.à r.l., avec siège social à L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M<sup>e</sup> J. Kuske  
Le liquidateur

Référence de publication: 2007063488/4545/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03647. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Merina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.713.

—  
EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 13 avril 2007, les 125 (cent vingt cinq) parts sociales de la Société ont été transférées par PARFISO SA., une société anonyme constituée et régie selon les loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.133, à RUGALEY HOLDINGS LIMITED, une société ayant son siège social à Agiou Pavlou 5, Ledra House, Agios Andreas, PC 1105, Nicosia, Cyprus, immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 156033.

Depuis le 13 avril 2007, les 125 (cent vingt cinq) parts sociales de MERINA S.à r.l. représentant 100% du capital social de cette société sont détenues par RUGALEY HOLDINGS LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007063517/7491/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05314. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Financial & Building Corporation S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 83.560.

Le siège social de la société FINANCIAL & BUILDING CORPORATION S.A. au 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange, inscrite au R.C. de Luxembourg, section B numéro B 83.560, a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg le 16 mai 2007.

Maître D. Phong

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007063509/1123/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05623. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Spectrum Aviation Europe S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 108.070.

—  
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 30 avril 2007

1. Transfert du siège social de la société

Le siège social de la société est transféré de L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève à L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 8 mai 2007.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2007063491/1185/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03455. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Revolia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.759.

—  
EXTRAIT

Conformément aux contrats de cession de parts sociales en date du 13 avril 2007, les 125 (cent vingt cinq) parts sociales de la Société ont été transférées par PARFISO SA., une société anonyme constituée et régie selon les loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.133, à:

- 94,9 %, soit 118.625 (cent dix huit point six cent vingt cinq) parts sociales à RUGALEY HOLDINGS LIMITED, une société ayant son siège social à Agiou Pavlou 5, Ledra House, Agios Andreas, PC 1105, Nicosia, Cyprus, immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 156033, et,

- 5,1% soit 6.375 (six point trois cent soixante quinze) parts sociales à BROOKVALE GLOBAL LIMITED, une société ayant son siège social à Palm Grove House, PO Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 1392204.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007063523/7491/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05306. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Duma Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 66, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 118.104.

—  
*Extrait de la délibération du Conseil d'Administration de la Société du 20 mars 2007*

- Le siège de la société est transféré du 67, rue Michel Welter L-2730 Luxembourg au 66, rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007063512/1211/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02100. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Invest 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 37.937.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007063640/1161/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05852. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Tapiola S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.055.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale du 3 mai 2007 a reconduit les mandats des administrateurs:

- Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich  
- Madame Catherine Desso, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich  
- Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich  
et du commissaire aux comptes:

- Madame Gerty Marter, sans état, avec adresse professionnelle à L-8824 Perlé, 4, rue Neuve,

pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007063610/304/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04175. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Société Commerciale d'Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 55.799.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007063638/1161/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05840. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Jost S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R.C.S. Luxembourg B 96.704.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 mars 2007 au siège social*

L'assemblée générale est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Roland Jost, qui désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Ravignat. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Béatrice Liegeois.

Après délibération, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

La société UNITED KANGOROO TRACTORS S.A. (en abrégé UKT S.A.) démissionne de son poste d'administrateur.

Est nommé en tant que nouveau membre du conseil d'administration, M. Ravignat Christophe, né le 25 mars 1973 à Namur (Belgique) et demeurant à B-4780 Recht, Weiherstrasse, 34.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 14.30 heures.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2007064486/591/21.

Enregistré à Diekirch, le 25 avril 2007, réf. DSO-CD00119. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070057604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

### **Panelcom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 128.046.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- BONCONSEIL S.A., société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, R.C.S. Luxembourg B ici représentée par deux de ses administrateurs savoir Monsieur Yves Schmit, comptable demeurant professionnellement à Luxembourg et Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

2.- Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: PANELCOM S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 310.000,- (trois cent dix mille Euros) qui sera représenté par 3.100 (trois mille cent) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- BONCONSEIL S.A. cent cinquante cinq actions: . . . . .	155
2.- Carine Bittler cent cinquante cinq actions: . . . . .	155
Total: trois cent dix actions: . . . . .	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euros

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, née à Horgenzell (Allemagne) le 10 octobre 1949 demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre

2.- Monsieur Yves Schmit, comptable, né à Esch sur Alzette, le 14 mars 1972, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre

3.- Madame Julia Bracco, née à Amneville le 14 juillet 1970, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2012.

*Deuxième résolution*

COMPTABILUX S.A., avec siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, R.C.S. Luxembourg B 87.205 est nommée commissaire.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2012.

*Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Y. Schmit, C. Bittler, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, Relation: LAC/2007/6320. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007064238/211/128.

(070067710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

**NevaFunds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

*Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2007063750/1670/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05415. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05418. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**A.L.P. Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 113.682.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 13 avril 2007 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société*  
- Le siège social de la société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.L.P. INVESTMENT S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007063292/1211/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02066. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**SK Investors, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 127.978.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, the twenty-first of May.

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared:

The Company LWM HOLDINGS I CORP., with registered office in Panama, East 54th Street, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, Republic of Panama,

duly represented by Mrs Martine Kapp, employee privée, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy delivered in Luxembourg, on May 16, 2007.

The prenamed proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary executing, remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as herefore indicated, requests the notary executing, to draw up the following articles of a joint stock company which it intends to organize as sole associate or with any persons who may become shareholder of the company in the future.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** A joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of SK INVESTORS.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associate/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) divided into ten thousand (10.000) shares with a par value of three euro ten cents (€ 3.10) each

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, associate/shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy.

In this case the next general meeting will proceed to the final elections.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be associate/shareholders of the company.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, associate/shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

#### **General meeting**

**Art. 14.** If there is a sole associate, this sole associate exercises the powers of the general assembly of shareholders. If there are several shareholders the general meeting represents the whole body of shareholders.

The general meeting has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Wednesday of the month of June, at 15 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least ten percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by a usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

##### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

The first directors and the first auditor are elected by the sole associate acting in place of the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the sole associate acting in place of the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

##### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed and paid-up as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Amount subscribed and paid-up in Euro
LWM HOLDINGS I CORP. prenamed, . . . . .	10,000	31,000.-
Total: . . . . .	10,000	31,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

##### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

##### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand six hundred Euro (2,600.- €).

##### *Extraordinary general meeting*

The above-named party, represented as herefore indicated, acting as sole associate, representing the whole subscribed capital, considering himself acting in place of an extraordinary general meeting passed the following resolutions:

##### *First resolution*

The number of directors is fixed at three.



The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2012:

1) Mr Eric Leclerc, employé privé, born in Luxembourg on the 4 of April, 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

2) Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg on the 15 of August, 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

3) Mrs Martine Kapp, employée privée, born in Luxembourg on the 10th of December 1960, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Mr Eric Leclerc has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

#### *Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2012:

Mr Pascal Fabeck, employé privé, born in Arlon (B), the 16th of November 1968, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

#### *Third resolution*

The company's registered office is located in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned Notary who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt et un mai,

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société LWM HOLDINGS I CORP., ayant son siège social à Panama, East 54th Street, Arango - Orillac Building, 2nd Floor, République de Panama,

ici représentée par Madame Martine Kapp, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 mai 2007,

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer en tant qu'associé unique ou avec toutes autres personnes qui deviendraient actionnaires de la société par la suite.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SK INVESTORS.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associé/actionnaires. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trois euros dix cents (3,10 €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associé/actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommée par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être associé/actionnaires de la société.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, associé/actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** S'il y a un associé unique, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de pluralité d'actionnaires l'assemblée générale des actionnaires réunit tous les actionnaires.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 15.00 heures de l'après-midi.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être

convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins dix pourcent du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'associé unique statuant en lieu et place d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'associé unique statuant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

### Souscription et paiement

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Montant souscrit et libéré en EURO
La société LWM HOLDINGS I CORP. prénommée, . . . . .	10.000	31.000,-
Total: . . . . .	10.000	31.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

66260

*Constatations*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille six cents Euros (2.600,- €).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant l'associé unique représenté comme il est dit ci-avant agissant en lieu et place d'une assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

1) Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

2) Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

3) Madame Martine Kapp, employée privée, née à Luxembourg le 10 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Eric Leclerc aux fonctions de président du conseil d'administration

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

Monsieur Pascal Fabeck, employé privé, né à Arlon (B), le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la personne comparante qui a requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: M. Kapp, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mai 2007. Relation: GRE/2007/2241. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 25 mai 2007.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007063372/213/350.

(070066489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

**Sofiter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 46.146.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société à responsabilité limitée de droit allemand KÖRBER PAPER-LINK GmbH, ayant son siège social à D-20097 Hambourg, Nagelsweg 33-35 (Allemagne),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme SOFITER S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 46146, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 99 du 17 mars 1994, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 11 avril 2007, non encore publié au Mémorial C.

II.- Que le capital social de la société anonyme SOFITER S.A., prédésignée, s'élève actuellement à vingt-cinq millions sept cent trente-deux mille euros (25.732.000,- EUR), représenté par un million vingt-neuf mille deux cent quatre-vingts (1.029.280) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme SOFITER S.A.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme SOFITER S.A.

V.- Que sa mandante, en tant que liquidateur, déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Donati, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mai 2007, Relation GRE/2007/1906. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007063097/231/46.

(070066360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

#### **Famalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ilôt Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 93.321.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 juillet 2006 de la société*

#### *Résolution*

L'assemblée appelle Monsieur Fernand Jungmann, demeurant à L-3825 Schifflange, 13, Cité Schëfflengerbiërg, en fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué avec co-signature obligatoire pour engager la société dans la gestion journalière jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Ehlerange, le 24 juillet 2006.

G. Lentz / X. Sinechal / S. Marcelet

*Président / Scrutateur / Secrétaire*

Référence de publication: 2007063561/1801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02577. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**Relais-Entreprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.295.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion des associés du 30 avril 2007*

## 1. Transfert du siège social de la société

le siège social de la société est transféré de L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève à L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2007063489/1185/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03450. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Branta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.689.

—  
EXTRAIT

Conformément aux contrats de cession de parts sociales en date du 4 avril 2007, les 125 (cent vingt cinq) parts sociales de la Société ont été transférées par PARFISO SA., une société anonyme constituée et régie selon les loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.133, à:

- 94,9 %, soit 118,625 (cent dix huit point six cent vingt cinq) parts sociales à RUGALEY HOLDINGS LIMITED, une société ayant son siège social à Agiou Pavlou 5, Ledra House, Agios Andreas, PC 1105, Nicosia, Cyprus, immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 156033, et,

- 5,1% soit 6,375 (six point trois cent soixante quinze) parts sociales à MARA GLOBAL LIMITED, une société ayant son siège social à Palm Grove House, PO Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 1390224.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007063524/7491/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05303. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Creola Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 117.037.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007063641/1161/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01017. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Stena Tay (Hungary) LLC, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.210.

—  
Je soussigné, M<sup>e</sup> Pierre Metzler, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg, en ma qualité de mandataire spécial de la Société certifiée, conformément à l'article 160-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, que l'ancien numéro d'immatriculation de la Société 01-09-727208 auprès du Registre de Commerce de Budapest a été remplacé par le numéro 13-09-108463 auprès du Registre de Commerce de Pest.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

P. Metzler.

Référence de publication: 2007063533/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02337. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**EUROLUBES Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4975 Dippach, 31, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.956.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le onze mai.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Christian Lavilatte, gérant de sociétés, demeurant à F-67117 Ittenheim, 1, route de Hurtigheim.
- 2.- Monsieur Patrice Lavilatte, attaché commercial, demeurant à F-67100 Strasbourg, 73, rue de Ziegelau.
- 3.- Madame Sonja Detail, employée privée, demeurant à L-3855 Schifflange, 219, Cité E. Mayrisch.
- 4.- Madame Giuseppa Antonia Manna, commerciale, demeurant à F-67350 Pfaffenhoffen, 6, rue de Strasbourg.

Les comparants sub 2,3 et 4) sont ici représentés par Monsieur Christian Lavilatte, prénoté, en vertu de trois procurations sous seing privée, lui délivrées en date du 10 mai 2007,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, agissant comme dit ci-avant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente et la distribution de produits pétroliers, lubrifiants et tous accessoires ainsi que leur stockage et leur transport.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de EUROLUBES LUXEMBOURG S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Dippach.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Christian Lavai latte, gérant de sociétés, demeurant à F-67117 Ittenheim, 1, route de Hurtigheim, cinquante-et-une parts sociales . . . . .	51
2.- Monsieur Patrice Lavai latte, attaché commercial, demeurant à F-67100 Strasbourg, 73, rue de Ziegelau, quatre parts sociales . . . . .	4
3.- Madame Sonja Detail, employée privée, demeurant à L-3855 Schifflange, 219, Cité E. Mayrisch, vingt parts sociales . . . . .	20
4.- Madame Giuseppa Antonia Manna, commerciale, demeurant à F-67350 Pfaffenhoffen, 6, rue de Strasbourg, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme douze mille cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.



**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

*Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ neuf cents Euros (€ 900,-).

*Assemblée Générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Christian Lavai latte, gérant de sociétés, demeurant à F-67117 Ittenheim, 1, route de Hurtigheim.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est établi à L-4975 Dippach, 31, rue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Lavailatte, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 15 mai 2007, Relation: ECH/2007/520. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Echternach, le 23 mai 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007063472/201/118.

(070066258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

**Condor Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 10-12, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 81.304.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007063639/1161/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05848. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**AST Environnement S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 71.211.

La société EURO REVISION S.A. a résilié, avec effet au 15 mai 2007, le siège social de la société AST ENVIRONNEMENT S. à r.l., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, RCS, Section B, no. 71.211.

*Pour le Conseil d'Administration*

EURO REVISION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007063558/1051/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04817. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070067209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**Asset Technology Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 101.418.

EXTRAIT

La gérance communique que suite à la décision des associés prise en date du 28 mars 2007 le siège social de la société sera transféré du n<sup>o</sup> . 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au no. 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Signature

*Le gérant*

Référence de publication: 2007063557/1051/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04829. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070067206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**CE 127 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 112.139.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 7 mai 2007*

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 7 mai 2007 que la Société a transféré son siège social du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007063552/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04537. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070067043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**Herzog Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 128.037.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quatre mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- PARFININDUS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Joëri Steeman, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, en sa qualité de gérant.

2.- Monsieur Kris Goorts, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

### Dénomination - siège - durée - objet - capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de HERZOG INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,- EUR) qui sera représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 16 avril 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables

en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### Administration - surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

### Année sociale - répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

### Dissolution - liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

#### *Souscription et paiement*

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- PARFININDUS S.à.r.l., préqualifiée, mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept actions . . . . .	1.997
2.- Monsieur Kris Goorts, prénommé, trois actions . . . . .	<u>3</u>
Total: deux mille actions . . . . .	2.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 3.900,-

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Joeri Steeman, expert-comptable, né à Wilrijk (Belgique), le 11 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

- Monsieur Kris Goorts, employé privé, né à Louvain (Belgique), le 17 mars 1972, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

- Monsieur Frederik Rob, employé privé, né à Ostende (Belgique), le 29 décembre 1976, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

#### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Pascoal da Silva, employé privé, né à Montreuil (France), le 2 juillet 1979, demeurant à L-5460 Trintange, 25, route de Remich.

#### *Troisième résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

#### Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

#### Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand seven, on the fourth of May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- PARFININDUS S.à r.l., a private limited company, incorporated under Luxembourg law, having its registered office in 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg,

here represented by Mr Joeri Steeman, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, acting in his capacity as manager.

2.- Mr Kris Goorts, private employee, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have drawn up the following articles of a public limited company which they intend to organize among themselves.

#### Name - registered office - duration - object - capital

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public limited company (société anonyme) is herewith formed under the name of HERZOG INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transfers of real estate or on movable property.

The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to group companies any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) divided into two thousand (2,000) shares of no par value.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at two million euro (EUR 2,000,000.-) to be divided into twenty thousand (20,000) shares of no par value.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on 16 April 2012, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and especially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy by electing a Director by majority vote. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers, without prejudice

of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of association.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

#### **General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Monday of the month of May at 11.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share.

#### **Business year - distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

#### **Dissolution - liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the 31st December of 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1.- PARFININDUS S.à.r.l., prenamed, One thousand nine hundred and ninety-seven shares . . . . .	1,997
2.- Mr Kris Goorts, prenamed, three shares . . . . .	3
Total: two thousand shares . . . . .	2,000

All the subscribed shares have been fully paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of two hundred thousand euro (200,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 3,900.-



*Extraordinary general meeting*

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors:

- Mr Joeri Steeman, expert-comptable, born in Wilrijk (Belgium), on June 11, 1966, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,
- Mr Kris Goorts, employee, born in Louvain (Belgium), on March 17, 1972, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,
- Mr Frederik Rob, employee, born in Oostende (Belgium), on December 29, 1976, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor

Mr Pascoal da Silva, employee, born in Montreuil (France), on July 2, 1979, residing in L-5460 Trintange, 25, route de Remich.

*Third resolution*

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2012.

*Fourth resolution*

The company's registered office is located at L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergences between the French and the English text, the French version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: J. Steeman, K. Goorts, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007. Relation: LAC/2007/8118. Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007064459/242/362.

(070067604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

---

**Burelbach s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9168 Mertzig, 25, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 98.651.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Burelbach

Le gérant

Référence de publication: 2007064525/1019/13.

Enregistré à Diekirch, le 14 mai 2007, réf. DSO-CE00094. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070064412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

---

**General Invest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 85.769.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2007 que:

- 1) L'assemblée générale révoque dans sa qualité d'administrateur:
  - Monsieur Edmund Kisters, employé privé, demeurant à L-9992 Weiswampach, Cité Grait 3.
- 2) L'assemblée nomme comme nouvel administrateur de la société GENERAL INVEST HOLDING S.A.:
  - La société START 56 S.à r.l., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Diekirch, le 2 mai 2007.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007064526/2602/22.

Enregistré à Diekirch, le 3 mai 2007, réf. DSO-CE00008. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070057106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

---

**"Elips Luxembourg" SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.  
R.C.S. Luxembourg B 81.915.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 26 avril 2007.

*Pour la société*

A. Holtz

*Notaire*

Référence de publication: 2007064527/2724/13.

(070056294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

---

**NewTel S.A. et Cie S.E.C.S., Société en Commandite simple,  
(anc. RTL 7 S.A. et Cie S.e.c.s.).**

**Capital social: EUR 9.043.940,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 53.688.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NewTel S.A., société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 45.640, represented by Ralf Limburg, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 4th May 2007 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The appearing party declared and requested the undersigned notary to record:

I. That NewTel S.A. ET CIE, S.e.c.s. (anc. RTL 7 S.A. ET CIE, S.e.c.s.), a limited corporate partnership (a société en commandite simple), has been incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number

B 53.688 (the «Partnership»), incorporated pursuant to a deed enacted before Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, on 18th of December 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C»), n° 180 of 10th April 1996. The articles of incorporation were amended for the last time on the 26th November 2001 by deed of Maître Reginald Neuman, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, n° 638 of 24th April 2002.

II. That the subscribed capital of the Partnership is presently of nine million forty-three thousand nine hundred and forty euro (€ 9,043,940.-), represented by three hundred sixty-four thousand six hundred and seventy five (364,675) shares with no nominal value.

III. That NewTel S.A., in its capacity as the general partner of the Partnership, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Partnership.

IV. That NewTel S.A. has acquired all shares of the Partnership referred to above and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed and to confirm the dissolution of the Partnership so that the dissolution of the Partnerships is effected.

V. That NewTel S.A. takes over all assets and assumes all the liabilities of the Partnership and that the liquidation of the Partnership is completed without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI. That the records and documents of the Partnership will be kept for a period of five years at the offices of the Partnership.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dixième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NewTel S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.688, représentée par Ralf Limburg, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée le 4 mai 2007, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que NewTel S.A. ET CIE. S.e.c.s. (anc. RTL 7 S.A. ET CIE, S.e.c.s.), une société en commandite simple, qui a été constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.688 (l'«Association»), constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C («Mémorial C») n° 180 du 10 avril 1996. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2001, publié au Mémorial C n° 638 du 24 avril 2002.

II. Que le capital souscrit de l'Association s'élève actuellement à neuf millions quarante-trois mille neuf cent quarante (9.043.940,-) Euros représenté par trois cent soixante-quatre mille six cent soixante-quinze (364.675) parts sans désignation de valeur nominale.

III. Que NewTel S.A., agissant en sa qualité d'associé commandité de l'Association, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de l'Association.

IV. Que NewTel S.A. a acquis toutes les parts de l'Association et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à et confirmer la dissolution de l'Association.

V. Que NewTel S.A. déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de l'Association et que la liquidation de l'Association est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. Que les livres et documents de l'Association seront conservés pendant cinq ans au siège de l'Association.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant l'original de la présente minute.

Signé: R. Limburg, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007. Relation: LAC/2007/8856. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007064501/242/83.

(070067700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

---

**Centre de Beauté et d'Esthétique NATHALIE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 19-21, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 108.095.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Giacometti

*La gérante*

Référence de publication: 2007064529/1019/13.

Enregistré à Diekirch, le 14 mai 2007, réf. DSO-CE00093. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070064414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

---

**Exafor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4762 Pétange, 176, route de Niederkorn.

R.C.S. Luxembourg B 60.622.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 19 avril 2007 à 11.00 heures*

L'Assemblée renouvelle pour une période de trois ans le mandat du Commissaire aux comptes, à savoir Monsieur André Cote, demeurant au 18, rue de la Vieille Eglise, B-5100 Dave (Namur).

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010.

Pétange, le 19 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007064565/832/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04024. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

---

**Cabinet Immobilier de Sorozée S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9663 Kautenbach, 4, Bei der Millen.

R.C.S. Luxembourg B 99.895.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2007 à Kautenbach*

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de renouveler, pour un terme expirant à la prochaine Assemblée Générale annuelle, les mandats des administrateurs:

Madame Suzanne Cerexhe-Warnotte, MM. Claude Schmit et Jean-Luc Cerexhe.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à expiration, l'assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Léon Cerexhe demeurant au n° 4, Roche aux Faucons à B-1430 Esneux, pour un terme expirant à la prochaine Assemblée Générale annuelle.

Fait à Kautenbach, le 19 mai 2007.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007064568/1810/19.

Enregistré à Diekirch, le 25 mai 2007, réf. DSO-CE00176. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070065764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

**Cabinet Immobilier de Sorozée S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9663 Kautenbach, 4, Bei der Millen.

R.C.S. Luxembourg B 99.895.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064569/1810/12.

Enregistré à Diekirch, le 25 mai 2007, réf. DSO-CE00177. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070065761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

**Bandline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 15, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.165.

L'an deux mille sept, le quinze mars.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1) Monsieur Frank Pint, employé privé, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, Weidig, 2;

2) Monsieur Paul Muller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, maison 20;

agissant:

a) en son nom personnel;

b) en sa qualité de mandataire spécial de:

- Monsieur Marc Catteeuw, commerçant, demeurant à B-4780 Recht, 4C, zum Batzborn;

- Monsieur Roger Feyen, commerçant, demeurant à D-50670 Cologne, Kasparstrasse, 6,

en vertu de deux procurations sous seing privé, données à Troisvierges le 13 mars 2007, lesquelles après avoir été signées ne varient par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les prénommés sont actuellement seuls titulaires des parts sociales de la société à responsabilité limitée S.D. MUSIC s.à r.l. (matricule 1993 2401 684), avec siège social à L-9952 Drinklange, Résidence du Var,

constituée suivant acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en date du 3 mars 1993, publié au Mémorial C, page 12.050 de l'année 1993,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 102.165.

Les comparants prénommés, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination actuelle de la société en BANDLINE S.à r.l.

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BANDLINE S.à r.l.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers Heinerscheid et d'adapter en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2, premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Heinerscheid.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social de la société à L-9753 Heinerscheid, 15, Haaptstrooss.

*Quatrième résolution*

En vue de faciliter sa conversion en euros, le capital social est augmenté à concurrence de cent cinq virgule trente euros (105,30 €) équivalant à quatre mille deux cent quarante-huit francs luxembourgeois (LUF 4.248,-) par un versement en espèces de pareil montant effectué dans les caisses de la société par les associés préqualifiés, proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent dans sa société.

Le capital social existant de cinq cent quatre mille deux cent quarante-huit francs luxembourgeois (LUF 504.248,-) est converti en un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- €), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune;

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune, entièrement souscrit et libéré.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Frank Pint, prénommé, deux cents parts sociales . . . . .	200
2.- Monsieur Marc Catteeuw, prénommé, cent parts sociales . . . . .	100
3.- Monsieur Paul Muller, prénommé, cent parts sociales . . . . .	100
4.- Monsieur Roger Feyen, prénommé, cent parts sociales . . . . .	100
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'insérer à l'alinéa 2 de l'article 13 des statuts de la société les mots «au moins» et d'adapter en conséquence le deuxième alinéa de l'article 13 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13. deuxième alinéa.** Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de régler la gérance de la société comme suit:

1. Est nommé gérant de la société, Monsieur Frank Pint, préqualifié.
2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
3. Le mandat ci-dessus conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Frais*

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Pint, P. Muller, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 20 mars 2007, vol. 620, fol. 62, case 2. DIE/2007/608. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 26 mars 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007064596/4917/77.

(070057961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

**CDS Promotions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9459 Longsdorf, 17, Marxbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 113.198.

—  
*Extrait de l'assemblée générale du 20 avril 2007*

*Unique résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de révoquer Madame Françoise Schnell, sans état, demeurant à L-9644 Dahl, 18, um aale Wee, de son mandat d'administrateur de la société.

L'assemblée décide ensuite de nommer Madame Berthy Didier-Gaasch demeurant à L-9459 Longsdorf, 10, Marxbiérg, comme nouvel administrateur de la société pour une durée de six ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame la présidente lève la séance.

Longsdorf, le 20 avril 2007.

CDS CONSTRUCTIONS S.à.r.l.

S. Didier

Référence de publication: 2007064572/800936/19.

Enregistré à Diekirch, le 22 mai 2007, réf. DSO-CE00166. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070066226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

**Immo Prëitzerdaul S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8615 Platen, 29, Beim Kinnebesch.

R.C.S. Luxembourg B 94.573.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, 29 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064573/2938/12.

Enregistré à Diekirch, le 29 mai 2007, réf. DSO-CE00199. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070066627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

**D.S.L., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 97, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.424.

L'an deux mille sept, le onze avril.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

- Monsieur Eckhard Jüngst, commerçant, né à Burgsteinfurt, le 29 mai 1942, demeurant à D-54579 Üxheim-Niederehe, Marienhof, 1.

Lequel comparant a exposé au notaire:

- que la société D.S.L. S.à r.l. (19952409 312) a été constituée sous la dénomination D.V. LUX S.à r.l suivant acte reçu par le notaire Martine Weinandy, de résidence à Clervaux, en date du 24 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 659 du 28 décembre 1995, modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire, en date du 12 octobre 2006, publiée au dudit Mémorial C, numéro 2202 du 24 novembre 2006,

-qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 101.424,

-qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents parts sociales (500) de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune,

-que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée D.S.L. S.à r.l. avec siège social à L-9753 Heinerscheid, 97, Haaptstrooss

-que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 3 alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (alinéa 1<sup>er</sup>)**. Le siège social de la société est établi dans la commune de Heinerscheid.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'élargir l'objet social et d'ajouter à l'article 4 actuel un nouvel alinéa 2 de la teneur suivante:

« **Art. 4. (nouvel alinéa 2)**. La société a encore pour objet l'organisation de transports de marchandises pour compte d'autrui ainsi que toutes opérations d'affrètement et de commissionnement de transports, qu'ils soient terrestres, maritimes ou aériens.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 800.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Jüngst, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 11 avril 2007, WIL/2007/276 — Reçu 12 euros.

Le Receveur f.f. (signé): M. Recken.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 mai 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007064597/2724/45.

(070060144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

**Restaurant Cornelyshaff, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 37.

R.C.S. Luxembourg B 94.746.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 25 mai 2007.

Pour **RESTAURANT CORNELYSHAFF, Sàrl**

G. Heinzius

Comptabilité / Fiscalité

Référence de publication: 2007064567/800151/15.

Enregistré à Diekirch, le 25 mai 2007, réf. DSO-CE00194. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070065922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

**Servi-Compta, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9663 Kautenbach, 4, Bei der Millen.

R.C.S. Luxembourg B 96.105.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064570/1809/12.

Enregistré à Diekirch, le 25 mai 2007, réf. DSO-CE00178. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070065760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

**Café Montalegre s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9168 Mertzig, 13, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.249.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbrück,

A comparu:

Madame Maria Fernanda Martins Araujo (matricule 1967 05 13 508), sans état, épouse Agostinho Alves Fernandes, née à Montalegre (Portugal) le 13 mai 1967, demeurant à L-7670 Reuland, 20, op der Strooss;

laquelle comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée qu'elle a décidé de constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de CAFE MONTALEGRE s.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Mertzig; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.



**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

En cas de pluralité d'associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces par la comparante prénommée, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

En raison de ces apports, les cent (100) parts sociales de la société, représentant une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, sont toutes attribuées à la comparante, prénommée.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

**Art. 8.** En cas de pluralité d'associés, aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement unanime de ses co-associés. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

**Art. 9.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, la comparante se réfère aux dispositions légales en vigueur.

#### *Frais*

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et de suite, la comparante sus-nommée, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-9168 Mertzig, 13, rue principale;
2. Est nommé gérant technique de la société Madame Maria Manuela Rodrigues Da Silva, veuve Théo Bodem, commerçante, née à Tamengos/Anadia (P) le 5 août 1962, demeurant à L-9169 Mertzig, 22, Colette's Pesch et est nommé gérant administratif Madame Maria Fernanda Martins Araujo prénommée;
3. La société est engagée ou bien par la signature conjointe des deux gérantes ou bien par la seule signature de la gérante administrative;
4. Les mandats ainsi conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbrück, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. F. Martins Araujo, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 20 avril 2007, vol. 620, fol. 81, case 1. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 2 mai 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007064611/4917/71.

(070057942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

---

**Azur 2003 SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9519 Wiltz, 38, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 94.543.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064571/800153/12.

Enregistré à Diekirch, le 29 mai 2007, réf. DSO-CE00197. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070066206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**Les Bûcherons du Nord, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9774 Urspelt, 12, Am Nidderland.

R.C.S. Luxembourg F 6.199.

Nouvelle adresse

LES BUCHERONS DU NORD a.s.b.l.

12, am Nidderland, L-9774 Urspelt

Urspelt, le 17 avril 2007.

LES BUCHERONS DU NORD a.s.b.l.

M. Beffort

Référence de publication: 2007064574/800940/15.

Enregistré à Diekirch, le 30 mai 2007, réf. DSO-CE00205. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070067313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Bodoni S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9962 Holler, Maison 24.

R.C.S. Luxembourg B 101.161.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064580/800532/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 mai 2007, réf. DSO-CE00127. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070067546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

---

**Restaurant Cornelyshaff, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 37.

R.C.S. Luxembourg B 94.746.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 25 mai 2007.

Pour **RESTAURANT CORNELYSHAFF Sàrl**

G. Heinzius

Comptabilité / Fiscalité

Référence de publication: 2007064566/800151/15.

Enregistré à Diekirch, le 25 mai 2007, réf. DSO-CE00195. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070065923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

---

**Arrobas Lux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 134, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 101.772.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064581/800479/12.

Enregistré à Diekirch, le 31 mai 2007, réf. DSO-CE00227. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070067646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

---

**C.L.G.D. SA, Compagnie Luxembourgeoise de Gestion de Droits SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 96.420.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 mai 2007.

Pour la société

M<sup>e</sup> M. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007064578/241/13.

(070067540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

---

**Hapo G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6581 Rosport, 21-23, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 127.881.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den siebten Mai.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Sind erschienen:

1. Herr Arie John Buitenhuis, Gastwirt, geboren am 2. April 1958 in Weenendall (Niederlande), Matrikel N<sup>o</sup> 1958 04 02 472, wohnhaft in L-6581 Rosport, 21-23, rue du Pont.

2. Herr Paul Langini, Arbeiter, geboren am 13. Februar 1957 in Echternach, Matrikel N<sup>o</sup> 1957 02 13 299, wohnhaft in L-6311 Beaufort, 14, Landburger Park.

Und ersuchen den unterzeichneten Notar die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren:

**Art. 1.** Die Unterzeichneten gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben einer Gastwirtschaft sowie der Verkauf von Snacks, Süßwaren, Tabakwaren und Artikel für Raucher.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen, sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. Die Gesellschaft kann sich kapitalmässig oder auch sonstwie an in- und ausländischen Unternehmen nehmen beteiligen, sowie diese Beteiligungen verwalten. Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

**Art. 3.** Die Gesellschaft führt den Namen HAPO G.m.b.H.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Rosport.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile von einhundertfünfundzwanzig (125,-) Euro pro Anteil. Diese Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

1. Herr Arie John Buitenhuis, vorgenannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
2. Herr Paul Langini, vorgenannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
Total: einhundert Anteile . . . . .	100

Die Gesellschafter erklären und anerkennen, dass die vorerwähnten Anteile voll einbezahlt worden sind und sich in der Gesellschaftskasse befinden.

**Art. 7.** Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bestimmungen, abgeändert werden.

**Art. 8.** Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

**Art. 9.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

**Art. 10.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 11.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschaftsversammlung ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer haben gegenüber Dritten die weitgehendsten Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten.

**Art. 13.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmässig bei der Gesellschaftsversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember diesen Jahres.

**Art. 16.** Am eindundreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn und Verlustrechnung.

**Art. 17.** Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 18.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

**Art. 19.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschaftsversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschaftsversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 20.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgelegt.

Zu Geschäftsführer für eine unbestimmte Zeit werden ernannt:

Herr Arie John Buitenhuis, vorbenannt, zum technischen Geschäftsführer.

Herr Paul Langini, vorbenannt, zum administrativen Geschäftsführer.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

Der Sitz der Gesellschaft ist in L-6581 Rosport, 21-23, rue du Pont.

*Schätzung der Gründerkosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf tausend (1.000,-) Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. J. Buitenhuis, P. Langini, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 8 mai 2007. Relation: DIE/2007/1348. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Diekirch, den 22. Mai 2007.

F. Unsen.

Référence de publication: 2007064626/234/91.

(070065165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

**Edishare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R.C.S. Luxembourg B 68.304.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 4 mai 2007.

*Pour la société*

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2007064588/2724/13.

(070058377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

**Omicom.Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 84.757.

*Résolution du Conseil d'Administration*

A l'unanimité, les soussignés administrateurs de la société de droit luxembourgeois OMNICOM EUROPE SA dont le siège social est au 4, rue de la Poste, L-8824 Perlé décident par la présente:

- de rayer comme administrateur:

\* Madame Heyse Sabrina, domiciliée 38, route d'Arlon à L-Steinfort

\* Monsieur Heyse Luc, domicilié 8A, rue Léandre Lacroix, L-2913 Luxembourg

- de rayer comme commissaire aux comptes Monsieur David François, domicilié 104, rue de Kiem, L-Luxembourg

- de reconduire le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué pour une durée de 6 ans de Monsieur:

\* Pierret Jean-Louis, domicilié 67, Bercheux à B-6640 Vaux-sur-Sûre

- de nommer comme administrateurs pour une durée de 6 ans Messieurs:

\* Charlier Claude, domicilié 64, Marvie à B-6600 Bastogne

\* Pierret Stany, domicilié 100, Wardin à B-6600 Bastogne

- de nommer comme commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans la société B.F.C. CONSULTING SPRL, dont le siège social est établi à B-6630 Radelange, Place de l'Eglise 1.

Fait à Perlé, le 23 mars 2007.

J.-L. Pierret / C. Charlier / S. Pierret.

Référence de publication: 2007064994/1558/24.

Enregistré à Diekirch, le 21 mai 2007, réf. DSO-CE00132. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070064749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

**East West Global Drinks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 105.276.

Statuts coordonnés suivant acte du 27 avril 2007, reçu par M<sup>e</sup> Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

U. Tholl

Notaire

Référence de publication: 2007064584/232/11.

(070059062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

**200 Gray's Inn Road S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 77.735.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of February, at 4.30 p.m.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

200 GIR HOLDINGS, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 111.093, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 7 September 2005, published on 25 January 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 170;

here represented by Ms Nadia Adjeroun, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 7 February 2007, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of 200 GRAY'S INN ROAD S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, governed by the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 77.735, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 24 August 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 20 February 2001, number 129. The articles of incorporation were last modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 9 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 9 March 2006, number 505.

The appearing party has required the undersigned notary to state that the sole shareholder has adopted the following resolutions:

*First Resolution*

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), the sole shareholder resolved to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

*Second Resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolved to appoint the following persons as liquidators of the Company (the «Liquidators»):

*Class A liquidators:*

1) Mr Patrick K. Fox, counsel in real estate/finance, born on 8 August 1957, in Illinois, USA, residing at 6131 Stichter Avenue, Dallas, TX 75230, USA;

2) Mr Jonathan H. Paul, counsel in real estate/finance, born on 12 May 1964, in New Hampshire, USA, residing at 192 Meadowbrook Rd., Weston, MA 02493, USA;

3) Mr Jeffrey G. Dishner, manager, born on 15 September 1964, in Texas, USA, residing at 591 West Putnam Avenue, Greenwich 06830, USA;

4) Mr Michael P. Murphy, manager, born on 9 February 1971, in New Jersey, USA, residing at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

5) Mr Fabrice Tillette de Clermont-Tonnerre, asset manager, born on 24 October 1967, in Mulhouse, France, residing at 4 place Duplex, 75015 Paris, France.

*Class B liquidator:*

AIM SERVICES S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 74.676.

The sole shareholder grants the Liquidators the following powers:

The Liquidators have a mission to realize the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidators among the shareholders in proportion to the shares held by them in the Company.

The Liquidators have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested by law.

It may exempt the registrar of mortgages from automatic registration; he may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidators are exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

They may, under their own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as they may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidators may pay advance on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for payment of the debts of the Company.

The Liquidators may bind the Company through the joint signature of at least one Class A Liquidator and at least one Class B Liquidator. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidators acting collectively or as set above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatorze février, à 16.30 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

*A comparu:*

200 GIR HOLDINGS (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.093, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 7 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 janvier 2006, numéro 170

ici représentée par Mlle Nadia Adjeroun, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 février 2007. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société 200 GRAY'S INN ROAD S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.735, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 24 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 février 2001, au numéro 129. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 9 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 mars 2006, numéro 505.

Le comparant a prié le notaire instrumentant d'acter d'adoption des résolutions de l'associé unique suivantes:

*Première résolution*

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique a décidé de dissoudre la société et d'entamer la procédure de liquidation.

### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes à la fonction de liquidateurs de la Société (les «Liquidateurs»):

#### *Liquidateurs de catégorie A:*

- 1) M. Patrick K. Fox, counsel in real estate/finance, né le 8 août 1957, dans l'Illinois, USA, demeurant 6131 Stichter Avenue, Dallas, TX 75230, USA;
- 2) M. Jonathan H. Paul, counsel in real estate/finance, né le 12 mai 1964, dans le New Hampshire, USA, demeurant 192 Meadowbrook Rd., Weston, MA 02493, USA;
- 3) M. Jeffrey G. Dishner, gérant, né le 15 septembre 1964, au Texas, USA, demeurant 591 West Putnam Avenue, Greenwich 06830, USA;
- 4) M. Michael P. Murphy, gérant, né le 9 février 1971, dans le New Jersey, USA, demeurant 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et
- 5) M. Fabrice Tillette de Clermont-Tonnerre, asset manager, né le 24 octobre 1967, à Mulhouse, France, demeurant à 4 place Dupleix, 75015 Paris, France.

#### *Liquidateur de catégorie B:*

AIM SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676.

L'associé unique confère aux Liquidateurs les pouvoirs suivants:

Les Liquidateurs ont pour mission de réaliser les actifs et de payer les dettes de la Société. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par les Liquidateurs aux actionnaires, en nature et en espèces, au prorata du pourcentage d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Les Liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Ils peuvent dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Les Liquidateurs sont dispensés de l'inventaire et peuvent se référer aux comptes de la Société.

Les Liquidateurs peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Les Liquidateurs peuvent payer une avance sur le surplus de la liquidation après avoir payé les dettes ou fait les provisions nécessaires pour payer les dettes de la Société.

Les Liquidateurs peuvent engager la Société par la signature conjointe d'au moins un Liquidateur de catégorie A et un Liquidateur de catégorie B. La Société sera également engagée en toutes circonstances par la signature de toute personne disposant d'un pouvoir de signature conféré par les Liquidateurs agissant collectivement ou de la façon indiquée ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. Adjeroun, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, vol. 157S, fol. 97, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007064276/211/140.

(070067964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.